Module : Comptabilité nationale

Chapitre I : La comptabilité nationale : Objet, cadre d'analyse et champs d'application

CHAPITRE I : La comptabilité nationale : Objet, cadre d'analyse et champs d'application

1. La CN dans son objet:

« La CN est la présentation suivant un cadre comptable rigoureux de l'ensemble des informations chiffrées relatives à l'activité économique de la nation. Elle décrit les phénomènes fondamentaux de la **production**, de la **répartition** et de **l'accumulation des richesses**. Elle enregistre les transactions entre les grands ensembles qui constituent la nation... » EDMOND Malinvaud.

Cette définition permet de préciser et de compléter la précédente (inscrite dans l'introduction générale) en indiquant ce sur quoi porte la description globale de la CN. Il s'agit du processus économique global, saisi dans ces étapes de production, de distribution, de répartition et d'accumulation des richesses.

2. La CN dans sa structure:

« La CN peut être définie comme un ensemble de **comptes** articulés, les un aux autres et traduisant sous une forme numérique, **les flux de nature économique**, **flux monétaire** ou **flux monétarisés** qui relient entre eux, des pôles de décision à l'intérieur d'une communauté nationale ou qui unissent ces pôles à des centres extérieurs » MARCHAL J.

Cette définition retrace brièvement le schéma macrocomptable, comme suit :

- > La CN est un ensemble de comptes.
- Ces comptes sont liés les un aux autres.
- Dans ces comptes, sont inscrites des valeurs relatives aux flux qui sont soit monétaire (qui porte sur la monnaie) soit monétarisées (flux économiques exprimés en monnaie)

3. La CN est une comptabilité des unités résidentes :

La CN adopte un critère **spatial**. C-a-d qu'elle délimite l'économie nationale dans l'espace (territoire économique) ou on effectue le repérage des opérations économiques.

Fait partie de l'économie nationale, toute unité économique qui **réside** en Algérie. Cette résidence fait référence au **centre d'intérêt économique** (l'opération économique effectuée par l'unité économique) sur le territoire économique qui se réalise depuis au moins une année (1 an et plus).

Le territoire économique : il comprend :

- Le territoire géographique y compris l'espace aérien et les eaux territoriales.
- ➤ Les enclaves territoriales situées dans d'autres pays (ambassade, consulats, bases scientifiques et militaires...etc) auquel on soustrait les enclaves extraterritoriales (c-a-d les administrations étrangères présentes sur le territoire économique (ambassade, consulats, bases scientifiques et militaires, ONU, UNESCO, FMI...etc

4. Les unités économiques :

Observées sous l'angle institutionnel, l'économie nationale est composée d'unités économiques. Les unités économiques sont des personnes physiques ou morales dotée de l'autonomie de décision et qui participent à l'activité économique.

Le regroupement des agents éco en catégories homogènes est une opération importante pour la construction du circuit éco et de la CN.

Ce regroupement peut se faire selon 02 critères :

Module : Comptabilité nationale

Chapitre I : La comptabilité nationale : Objet, cadre d'analyse et champs d'application

➤ Un critère purement économique : classification selon la **fonction économique** qui classe les agents selon leur **principale activité éco.** Appelés **agents économiques**

> Un critère juridico-économique : le statu juridique produit une classification institutionnelle qui regroupe les agents selon leur statu de personne (personnes morale ou physique). Appelés unités institutionnelles.

En CN, on recourt également à la classification des agents éco en agent à besoin de financement « **ABF** » ou à capacité de financement « **ACF** »

Il est également courant de distinguer les agents financiers (INSTITUTIONS FINANCIERES) des agents non financiers.

Le système comptable algérien, considère 05 agents économiques. Nous allons nous limiter à son observation :

- Ménage et entreprise individuelle MEI: Le secteur des ménages comprend pour l'essentiel, les personnes physiques résidentes. Regroupées en unités dont le comportement de consommation est supposé autonome. Il comprend aussi les entreprises individuelles qui ont une activité productive (les petits commerçant, artisans, agriculteurs dont l'activité de production n'a pas de taille suffisante pour adopter une structure de type société; ces e/ses n'ont pas de comptabilité propre, ils joignent les dépenses et recettes de l'e/se à celle de la famille)

On distingue ménage ordinaire et ménage collectif :

Ménage ordinaire ; 1 personne, 1 famille...

Ménage collectif : il s'agit des populations des institutions privées qui vivent en communauté ex : maison de retraites, maison des orphelins...

- Sociétés et quasi-sociétés : comprend les entreprises qui produisent des biens et services marchand non financiers qui s'échangent sur un marché. Les SQS peuvent être privés ou publiques.

Les SQS privées :

Les sociétés privées : les sociétés privées qui ont une personnalité juridique (société de personnes tel que société en commandite simple et société de capitaux tel que SPA, SARL,...)

Les quasi-sociétés privées: les succursales d'une entreprise mère. L'entreprise mère possède la personnalité juridique (elle peut être une SPA par exemple) alors que la succursale n'a pas de personnalité juridique, elle appartient à l'entreprise mère mais bénéficie d'une autonomie de gestion et d'une comptabilité propre)

Les SQS publiques:

Les sociétés publiques: elles ont une personnalité juridique, c'est des e/ses qui leur principal propriétaire est l'Etat. Ex: SONATRACH, Air Algérie... (Elles ne sont pas des administrations publiques) Les quasi-sociétés publiques: c'est des administrations publiques (elles n'ont pas de personnalité juridique mais qui ont une autonomie de gestion avec une comptabilité propre) qui vendent plus de 50 % de leurs productions sur le marché. Ex: la poste et télécommunication.

- Les institutions financières : comprend les entreprises qui produisent des services marchands financiers. Leur principale fonction est le financement de l'éco.

Les IF bancaires : la Banque Centrale, les banques de second rang.

Module : Comptabilité nationale

Chapitre I : La comptabilité nationale : Objet, cadre d'analyse et champs d'application

Les IF non bancaires : les sociétés de leasing, la SRH société de refinancement hypothécaires, les autres IF comme le Trésor.

- Les administrations publiques : essentiellement l'Etat, elles sont constituées des administrations publiques (centrales, locales, de sécurité sociale et des hôpitaux) leur principale fonction est la production des biens et des services non marchand non financiers.

Comme on ne peut mesurer la production de ce secteur, par convention, on la mesure par rapport aux coûts de production.

- l'extérieur ou le reste du monde RDM: ce secteur n'est pas à proprement parler une unité institutionnelle car il n'a pas de personnalité juridique (personne morale ou physique). C'est dans l'intérêt de rassembler l'ensemble des opérations économiques effectuées par les UIR avec les UINR.

5. Délimitation du champ de production selon les systèmes de CN:

La comptabilité nationale étant une technique. Un système de comptabilité nationale, par contre, présente des différences conceptuelles et statistiques qui existent d'un pays ou d'un groupe de pays à l'autre. La différence s'explique par au moins une théorie économique prise à la base et qui inspire le modèle (le système) retenu.

La différence de base est la définition de la production (ou la délimitation du champ de production) en comptabilité nationale. Quand on parle de production, on parle de richesse.

A. Le système de comptabilité du produit matériel SCPM :

Il est adopté par l'URSS, la théorie pris à la base pour construire le modèle est celle de Marx. Le travail productif est lié à l'apport de la plus-value. Est considéré comme richesse tout bien matériel et services qui y sont directement liés (ont contribué à sa production) tel que : le transport, conservation...etc. On peut résumer :

Sphère productive: industrie, construction, agriculture, transport, communication, travail des bureaux d'étude, architecture...

Sphère non productive : service publique (le travail des administrations publiques) la culture, la science, le crédit, l'assurance...

B. Le système de comptabilité des nations unis SCN :

Le modèle s'inspire de la théorie néo-classique de **la valeur-utilité**, ils considèrent qu'il est productif tout travail qui rapporte **un bien ou un service qui est utile et rare**.

L'éventail de la sphère productive est très large : agriculture, pêche, industrie, transport et communication, commerce, service administratif (enseignement, défense nationale, œuvres sociales... qui service non marchand) ...

Au total est productif : le bien matériel, le service matériel (qui contribue à la production d'un bien) et le service immatériel.

C. Le système européen des comptes économiques SEC :

Il considère qu'il est productif tout travail qui produit des biens et des services qui sont issues à partir de l'utilisation des facteurs de production (travail et capital).

Module : Comptabilité nationale

Chapitre I : La comptabilité nationale : Objet, cadre d'analyse et champs d'application

Ce modèle prend en considération comme productif les mêmes biens et services pris dans le modèle du SCN. La différence se constitue dans l'approche explicative du productif seulement. D'ailleurs, il apporte le caractère de production marchande et non marchande. La production du SEC est composée de 03 sous-ensembles :

La production de biens marchande, la production de services marchands et la production de service non marchand.

D. La comptabilité nationale française :

L'ancienne comptabilité nationale française CNF: avant 1976

La raison de l'étude de cette ancienne CNF réside dans ses liaisons avec la comptabilité nationale algérienne. La CNF considère comme productif tout bien ou service qui s'échangent sur un marché (la production de biens et services marchandes)(il élimine donc la production non marchande). Et par convention, il élimine du champ de production les activités des établissements de crédit et d'assurance.

Le système élargi de la comptabilité nationale française SECN: après 1976

Afin d'harmoniser le système français avec le système européen, le comptable national a élargi l'assiette des activités productive. Il ajoute ainsi la production non marchande. Ainsi il considère comme productif tout bien ou service échangé sur un marché ou bien obtenu à partir de l'utilisation des facteurs de production.

E. La comptabilité nationale algérienne :

L'ancienne comptabilité nationale algérienne CNA: avant 1976

Ce système prend le même modèle sur lequel repose le CNF.

Le système des comptes économique algériens SCEA : après 1976

Il diffère de la CNA par rapport aux paiements des loyers (des logements, des locaux...) la raison de cette expulsion du domaine productif, comme l'explique les comptables nationaux réside dans la difficulté ou l'impossibilité de calculer les différents loyers payés sur le territoire économique.

On peut écrire : SCEA= production CNA - loyés

Dans le SCEA est considéré comme productif : la production de bien matériels (agriculture, pêche, industrie, BTP...) et services matériels (transport, communication, commerce, hôtels, restaurants, et tout autre service qui contribue à la production d'un bien matériel) de services immatériels marchands (coiffeur, cinéma, soins médicaux payants...)

Le SCEA considère comme étant improductif : la production de service non marchand (les services des administrations publiques) il en exclut aussi la production des institutions financières.

5. L'évaluation de la production :

Le comptable national ne se contente pas d'établir la liste des activités productives. Il évalue aussi à combien s'élève leurs productions.

Module : Comptabilité nationale

Chapitre I : La comptabilité nationale : Objet, cadre d'analyse et champs d'application

Cependant, comme il est impossible d'additionner des productions exprimées en unités physiques dissemblables, le recours à la monnaie est impératif. Le comptable national converti alors les flux physiques en flux monétarisés, en multipliant les volumes de productions par leurs prix respectifs.

Les quantités des produits (biens et services) se transforment alors en biens homogènes qu'on peut agréger. Il existe néanmoins des différences entre production marchande et production non marchande.

A. La production non marchande PNM : comme on l'a déjà précisé, le SCEA ne prend pas en considération dans le champ de production la PNM. Mais il en tient compte à des fins de comparaisons internationales.

La PNM est composée exclusivement de services. Ile sont octroyés soit gratuitement soit quasi-gratuitement (prix qui couvrent moins de 50 % les coûts de production) par les AP à la population.

Les services offerts par les AP, ou ce qu'on appelle la PNM, sont évalués à leur coût de production = consommation intermédiaire+ la rémunération des salariés + la CCF (consommation du capital fixes ou amortissement) + les impôts liés à la production.

- **B.** La production marchande : cette production a une valeur comptable repérable « le prix du produit ». Cependant il existe différents type de prix, cette différence se distingue dans l'entreprise tout au long du processus de production, ainsi on peut dégager :
- Le prix des facteurs : la valeur d'un produit aux coûts des facteurs qui est composée :

Des consommations intermédiaires (toutes taxe exclues) + la rémunération des salariés + la CCF + l'excédent brut d'exploitation

Le prix de production : c'est le coût des facteurs majoré des impôts liés à la production (autre que les impôts frappant le produit) :

Les CI (y compris les taxes) + la rémunération des salariés + CCF + excédent brut d'exploitation + les impôts liés à la production.

➤ Le prix départ usine : c'est le prix d'une unité de produit avant sa sotie de l'entreprise, plus précisément, le prix du marché dans l'optique du producteur (il ne prend pas en compte les marges commerciales et les frais de transport :

Le prix de production+ les impôts net des subventions d'exploitation, qui frappent le produit (TVA et DTI – Subventions d'exploitations)

Le prix d'acquisition : c'est le prix de vente (que verse réellement l'acquéreur)

Il est défini par le prix départ usine + augmenté des frais de distribution et de transport +marge commerciale.

La production marchande est évaluée au prix de production. La production non marchande est évaluée au prix des facteurs.